

**PROTECTION DES BÉLUGAS À CACOUNA — LES ORGANISMES
ENVIRONNEMENTAUX DE RETOUR DEVANT LES TRIBUNAUX**

Montréal, le 16 septembre 2014 – Des organismes environnementaux soucieux d’assurer la protection des bélugas du Saint-Laurent et le respect des lois environnementales poursuivent avec la seconde étape de leur recours en injonction, et demandent à la Cour supérieure du Québec d’ordonner l’arrêt des travaux de forages entrepris à Cacouna.

Cette demande d’injonction interlocutoire donne suite à une première requête en injonction provisoire, déposée en août et rejetée le 2 septembre, permettant ainsi le début des travaux de forage.

Selon l’avocat au dossier Me Michel Bélanger: « Les travaux, qui n’ont débuté qu’il y a quelques jours, dureront jusqu’à la fin octobre. Cette seconde procédure conserve donc toute sa pertinence. Les témoignages recueillis au cours des derniers jours ont apporté de nouveaux éléments de preuve, nous permettant de croire que la décision au stade interlocutoire devrait être différente ».

La demande d’injonction sera entendue le mercredi 17 septembre prochain à 9 h 30 en salle 15.04 du palais de justice de Montréal.

Les organismes demandeurs sont le Centre québécois du droit de l’environnement (CQDE), la Fondation David Suzuki, Nature Québec, et la Société pour la Nature et les Parcs du Canada (SNAP). Bien que n’étant pas parties au litige, le Fonds mondial pour la nature (WWF-Canada), Fondation Rivières et Greenpeace soutiennent cette démarche qui s’impose en raison des impacts nuisibles et importants qu’auront les travaux sur cette espèce en déclin.

— 30 —

Pour informations:

Me Alexandre Desjardins, CQDE : 438-878-9899